



## Sur la route de l'été!

DANS CE NUMÉRO

• VOUS AUREZ BIENTÔT 75 ANS?

• VOUS DÉMÉNAGEZ?

• CET ÉTÉ, PROFITEZ DE VOS VACANCES!

### Patience et courtoisie au volant

#### SUR LA ROUTE, AVEZ-VOUS TENDANCE À :

- dépasser par l'accotement dans un embouteillage?
- suivre de trop près un véhicule?
- changer tout à coup de voie, sans mettre le clignotant?
- zigzaguer entre les véhicules?

Avez-vous pensé que ces comportements peuvent irriter les autres conducteurs?

#### METTEZ TOUTES LES CHANCES DE VOTRE CÔTÉ

- Évitez de conduire lorsque vous êtes fatigué ou tendu.
- Créez une ambiance de détente en écoutant de la musique.
- Roulez dans la voie de droite, sauf pour dépasser.
- Planifiez mieux vos déplacements.

Des trucs simples pour éviter aux autres conducteurs une bonne dose d'impatience.



### À moto, redoublez de prudence

- Assurez-vous d'être bien vu des autres conducteurs;
- adoptez une conduite préventive;
- et
- réduisez votre vitesse.



## Cylindrée de 4 litres OU plus?

Le moteur de votre véhicule a une cylindrée de 4 litres ou plus? Vous devez désormais payer des droits d'immatriculation additionnels chaque année, si le modèle de votre véhicule date de 1995 ou d'après cette date, et appartient à l'une de ces catégories :

- véhicules de promenade;
- véhicules commerciaux;
- habitations motorisées.

Les véhicules adaptés pour le transport de personnes en fauteuil roulant sont exemptés de cette nouvelle tarification.

Cette mesure du budget gouvernemental 2004-2005 vise à favoriser la réduction des émissions polluantes des véhicules et des gaz à effet de serre.

Pour en savoir plus, rendez-vous au [www.saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/cylindree.html](http://www.saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/cylindree.html)



MAXIMUM

50

## La route vous parle

Ce panneau indique :

- la vitesse maximale à laquelle les véhicules affectés aux travaux routiers peuvent circuler sur un chantier routier.
- la vitesse maximale à laquelle tous les types de véhicules sont autorisés à circuler sur un chantier routier.
- la vitesse maximale recommandée pour tous les types de véhicules sur un chantier routier.

Réponse : La vitesse maximale à laquelle tous les types de véhicules sont autorisés à circuler sur un chantier routier.

Pour en savoir plus sur la signalisation routière : [www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca)

## Ralentissez!

Chaque année, plus de **150 personnes meurent** et **7 000 autres sont blessées** à cause de la vitesse. Sur la route, vous n'êtes pas seul... il y a les autres. Pensez-y!



## Testez vos connaissances

Lorsqu'on boit, on ne conduit pas.

**party**  
en toute sécurité



Vous prévoyez aller à une soirée où tout le monde va consommer de l'alcool. Quelle est la façon la plus sûre de réduire le risque d'être impliqué dans un accident relié à l'alcool au retour?

- Prendre votre voiture, limiter votre consommation d'alcool à une à l'heure et conduire au retour.
- Demander à la personne qui a le moins consommé de vous emmener à la fin de la soirée.
- Prendre un taxi ou un autre moyen de transport public ou demander à quelqu'un d'aller vous chercher à la fin de la soirée.

La bonne réponse est : Prendre un taxi ou un autre moyen de transport public ou demander à quelqu'un d'aller vous chercher à la fin de la soirée.

Que vous soyez un **conducteur d'expérience** ou un **apprenti conducteur**, venez mettre à jour et tester vos connaissances sur la conduite automobile au [www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)

## Vous aurez bientôt 75 ans ?



Comme conducteur, vous devrez vous soumettre à une **évaluation médicale et visuelle** à 75 ans, à 80 ans et tous les deux ans par la suite.

## Cyclistes, ne prenez aucun risque



## Points d'inaptitude

Vous ne respectez pas la **priorité accordée aux piétons et aux cyclistes à une intersection** et vous recevez une amende. D'après vous, combien de points d'inaptitude seront inscrits à votre dossier de conduite?

**RÉPONSE : 2 POINTS**

**N'oubliez pas!**

Ces points d'inaptitude restent inscrits à votre dossier de conduite **pendant 2 ans**.



## Saviez-vous que...?



Un **cycliste** se sentira davantage en sécurité si vous prenez la peine de le contourner.

Pour le dépasser sans danger :

- assurez-vous d'avoir assez d'espace
- et
- n'hésitez pas à emprunter la voie de gauche, peu importe la ligne de démarcation de la voie.

La route, ça se partage!

SAVAIS-TU QUE,  
COMME PIÉTONS,  
NOUS DEVONS  
TOUJOURS CIRCULER  
SUR LE TROTTOIR?

ET  
S'IL N'Y EN  
A PAS?

NOUS DEVONS  
ALORS MARCHER  
AU BORD DE  
LA CHAUSSÉE,  
FACE À LA  
CIRCULATION.



# Cet été, profitez de vos vacances!

## Partout dans le monde

Que vous soyez conducteur, passager, piéton, cycliste ou motocycliste, vous êtes protégé partout dans le monde si vous êtes blessé dans un accident de la route. Grâce à la protection offerte par le **Régime d'assurance automobile du Québec**, tous les Québécois sont assurés, qu'ils soient responsables ou non de l'accident.

**Qui s'occupe des dommages... corporels?**

La SAAQ vous indemnise lorsque vous subissez des blessures dans un accident de la route.

**matériels?**

Votre compagnie d'assurance privée vous indemnise pour les dommages matériels causés à votre véhicule.



## SAVIEZ-VOUS QUE...

Un porte-bagages de toit augmente la consommation d'essence même lorsqu'il est vide.

C'est pourquoi il est préférable d'avoir un porte-bagages qu'on peut enlever.

D'après vous, quelles périodes de la journée sont plus propices aux accidents liés à la fatigue?

- L'après-midi entre 13 h et 15 h et la nuit entre 2 h et 6 h
- Le matin entre 8 h et 12 h et l'après-midi entre 13 h et 15 h
- L'après-midi entre 13 h et 15 h et le soir entre 18 h et 22 h

Réponse: L'après-midi entre 13 h et 15 h et la nuit entre 2 h et 6 h. Les accidents liés à la fatigue se produisent la plupart du temps au moment où la tendance naturelle au sommeil est la plus grande.



# POUR NOUS JOINDRE

## Centre de relations avec la clientèle

Du lundi au vendredi

Renseignements généraux: de 8 h à 17 h 30

Indemnisation des accidentés: de 8 h 30 à 17 h

## Nos numéros de téléphone:

Québec: (418) 643-7620

Montréal: (514) 873-7620

Ailleurs: 1 800 361-7620, sans frais  
(Québec, Canada, États-Unis)

## Services téléphoniques automatisés

En dehors des heures d'ouverture de notre centre de relations avec la clientèle, n'hésitez pas à faire appel aux services téléphoniques automatisés.

Du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 8 h  
et de 17 h 30 à 23 h

Le samedi, de 7 h 30 à 23 h

Le dimanche, de 12 h à 23 h

Durant les heures d'ouverture de notre centre de relations avec la clientèle, vous avez aussi accès à nos services téléphoniques automatisés.

Vous pouvez, sans frais :

- prendre, vérifier, modifier ou annuler votre rendez-vous pour un examen de conduite – théorique et pratique;
- annuler votre permis de conduire;
- remiser votre véhicule;
- commander une copie de votre dossier de conduite;
- connaître les heures d'ouverture et les adresses de nos centres de services.

Produit par la Direction des communications.

Info SAAQ est rédigé au masculin afin de faciliter la lecture.

Faites-nous part de vos commentaires à l'adresse suivante : [courrier@saaq.gouv.qc.ca](mailto:courrier@saaq.gouv.qc.ca)

English version available on request.

© Société de l'assurance automobile du Québec, 2005

Toute reproduction autorisée à condition d'en mentionner la source.

ISSN: 1705-9305

Illustrations: Paul Bordeleau

## VOUS AVEZ RATÉ UN NUMÉRO?

Le bulletin *info SAAQ* est publié 4 fois par année. Vous le recevez à l'occasion du renouvellement :

- de votre permis de conduire;
- de votre immatriculation.

Consultez les **versions électroniques** de tous nos numéros en visitant le: [www.saaq.gouv.qc.ca/infosaaq](http://www.saaq.gouv.qc.ca/infosaaq)

Bonne lecture!



## FACILE!

Visitez le [www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca) et effectuez vos transactions en ligne pour :

- faire votre **changement d'adresse**;
- prendre, vérifier, modifier ou annuler votre **rendez-vous pour un examen de conduite – théorique et pratique**;
- **payer le renouvellement** de votre :
  - permis de conduire;
  - immatriculation;
  - vignette de stationnement pour personne handicapée;
- vérifier la **validité d'un permis de conduire**;
- vérifier le **droit d'immatriculer un véhicule**;
- commander une **copie de votre dossier de conduite**;
- **remiser** votre véhicule;
- **remettre en circulation** un véhicule remisé;
- **mettre au rancart** votre véhicule.

## Ces services sont disponibles :

du lundi au samedi, de 7 h à 23 h et le dimanche, de 12 h à 23 h

## Vous déménagez?

Faites votre changement d'adresse en utilisant nos services en ligne SAAQclic ou en nous téléphonant.

AMENDE  
DE **30**  
À **60**\$

Vous pourriez recevoir une **amende** si vous avez oublié de signaler votre changement d'adresse à la SAAQ dans les 30 jours qui suivent votre déménagement.

Société de l'assurance  
automobile

Québec 